

F.S.U.88

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Vosges

Édito

Éditorial : écoutez-nous !

Érigée à raison en valeur démocratique cardinale, la liberté d'expression est régulièrement sujette à débat. Elle est l'objet de conflits politiques, ce que le concept – parfois galvaudé – de fenêtre d'Overton, qui définirait ce qui est dicible à un moment donné dans une société, illustre. L'accélération du déport du débat médiatique vers les thèmes de l'extrême droite rend la bataille pour imposer nos thèmes toujours plus difficile.

Les syndicats de la FSU prennent toute leur part dans les instances représentatives, dites de « dialogue social ». Nous jouons le jeu de la démocratie sociale ; nous avons été élus pour cela. Nous rapportons la colère, le mépris, le déclassement, qu'agent·es et usager·es des services publics nous témoignent au quotidien. Trop souvent, nous avons l'impression de dialoguer face à un mur. Peu écoutés, les syndicats ne cessent pourtant de s'exprimer. En particulier, les militant·es de la FSU ne comptent pas leurs heures pour recueillir et porter la parole des personnels dans les rencontres avec l'administration, la rue ou les médias.

Argument de facilité du camp macroniste lorsqu'il rencontre de l'opposition, le « manque de pédagogie » (traduction : nous n'avons pas les prérequis pour comprendre la complexité de la pensée néolibérale, pourtant relativement simpliste...) est à reprendre à notre compte. La population refuse massivement les budgets austéritaires : imposons la démocratie à ces dirigeant·es qui se succèdent mais ne changent pas de cap.

La liberté d'expression n'est qu'un préalable. Il est plus qu'urgent que nous soyons enfin écouté·es. Amplifions le mouvement ! Pour la pratiquer au quotidien avec les usager·es, nous le savons bien : la pédagogie, c'est l'art de la répétition...

Gabrielle HEBERT et Vincent SCHAEFER
Co-sécrétaires départementaux

Expéditeur :

FSU
6 Maison des Associations
Rue du Général Haxo
88000 ÉPINAL



Déposé le 26 septembre 2025

SOMMAIRE

Page 1

Éditorial

Page 2

Échos de rentrée en EPS

Militer à la FSU : Marie-Hélène, AESH
au SNES-FSU

Page 3

France Travail : La loi pour le plein emploi ou des économies à tous les étages !

Page 4

CSA de rentrée : déjà dans l'action



<http://fsu88.fsu.fr>

En primaire, dès 2026, le nouveau concours des professeur·es des écoles est ouvert aux étudiant·es au niveau bac+3 au lieu de l'actuel bac+5, marquant une volonté d'élargir les viviers, mais soulevant aussi des inquiétudes sur la qualité de la formation initiale et donc également de la formation disciplinaire.

À partir du 1^{er} janvier 2026, l'agglomération d'Épinal, par le biais de la suppression de postes de maîtres-nageurs·ses en raison de contraintes budgétaires croissantes, n'assurera plus l'enseignement de la natation dans les écoles primaires — tâche désormais rebasculée entièrement sur les professeur·es des écoles.

Dans le secondaire, l'enquête *Gymnase Score* menée par le SNEP-FSU en 2025 révèle une situation alarmante : près de la moitié des établissements présente un enseignement détérioré en raison d'infrastructures inadéquates ou trop éloignées. Aussi, plus de 80 % des gymnases nécessitent une rénovation urgente, alors qu'environ 13 % des collégien·nes n'ont pas accès à une piscine et donc à l'enseignement de la natation pourtant inscrit dans les programmes. Dans ce contexte, le SNEP-FSU réclame un plan d'investissement massif : rénovation de 85 % des gymnases et construction de 1 000 piscines d'ici 2030. L'Alliance Écologique et Sociale (regroupant Greenpeace France, la FSU, Oxfam, etc.) soutient ce combat.

Pascale Vergé-Sépanik

Militer à la FSU 88 : Marie-Hélène



Je suis engagée dans la défense des droits et de la reconnaissance des accompagnant·es des élèves en situation de handicap (AESH). Mon parcours personnel et professionnel m'a amenée à côtoyer de près ces acteurs et actrices essentiel·les de l'inclusion scolaire dont le rôle est trop souvent sous-estimé malgré un impact majeur sur le quotidien des élèves concerné·es.

Je suis parent d'enfants porteurs de handicaps, et vis moi-même avec un handicap. Cette réalité, je la connais intimement, dans les joies, les défis, les combats quotidiens. Depuis plus de 10 ans, je suis également AESH, un métier que j'exerce avec passion, patience et détermination.



Mon engagement ne relève pas seulement d'un choix professionnel, mais d'un véritable combat de vie. Être AESH, c'est être le lien entre l'élève et le monde scolaire, c'est croire en chaque potentiel, même quand les regards doutent ou que les moyens manquent. C'est aussi porter la voix de ceux et celles qu'on entend trop peu : les enfants, les familles, les accompagnant·es.

Mon engagement repose sur plusieurs convictions fortes. Tout d'abord, les AESH méritent une reconnaissance pleine et entière de leur profession, tant sur le plan statutaire que salarial avec une rémunération juste. Leur travail exige des compétences humaines, pédagogiques et une grande capacité d'adaptation. C'est ainsi que je milite pour une formation continue de qualité, adaptée aux réalités du terrain, afin que chaque AESH puisse exercer dans les meilleures conditions. Je m'efforce également de porter leurs voix dans les instances en participant à des groupes de travail, des réunions institutionnelles ou des actions collectives. Au quotidien, je m'engage à créer des espaces d'écoute, de partage et de soutien entre AESH, pour rompre l'isolement et renforcer les liens professionnels.

Être aux côtés des AESH, c'est défendre une école plus juste, plus inclusive, où chaque élève peut apprendre et s'épanouir dans le respect. C'est aussi affirmer que l'humain doit rester au cœur de notre système éducatif que je défends. Il nous faut donc mettre en place une école inclusive où chaque enfant a sa place, sans condition ni compromis. Il nous faut une solidarité entre les professionnel·les, les familles et les institutions pour construire ensemble des parcours cohérents et humains.

Chaque jour, je me bats pour que l'inclusion ne soit pas qu'un mot, mais une réalité vécue. Mon parcours m'a appris que la différence est une richesse, et que l'accompagnement est une mission noble, essentielle, et profondément humaine.

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a pour propos « l'amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs du secteur de l'insertion et de l'emploi. » Voilà pour les textes.

Concrètement, les possibilités de financement de formations par France Travail se réduisent à peau de chagrin avec une diminution drastique des moyens accordés par la Région pour des formations individuelles et des conditions d'accès très restrictives. Le projet professionnel des demandeurs et demandeuses d'emploi ? Passe à la trappe. Une formation qualifiante pour les privé·es d'emploi ? La loi les envoie souvent directement vers les entreprises.

France Travail a fini l'année 2024 avec un résultat d'exercice positif de 108 millions d'euros, mais il n'y a pas d'argent pour augmenter les salaires de ses personnels. La course aux gains (de productivité, d'efficience, financiers etc.) oblige les agent·es à gérer la pénurie, à essayer de comprendre les changements incessants de priorités, à subir l'intensification du travail dans le but d'atteindre les objectifs voulu·s par la direction. La conséquence logique en est une perte de sens au travail.

Le directeur général de France Travail s'est engagé, aussi bien auprès du conseil d'administration que des ministères de tutelle, à redéployer ou supprimer 3 700 ETP (équivalents temps plein) d'ici 2027. Pour l'instant, et avec la situation gouvernementale pour le moins compliquée, la direction ne parle que de redéploiement des personnels afin d'assurer les missions prioritaires de France Travail. Mais ce sont bien les salarié·es qui vont payer la note salée : changement d'activité et/ou de lieu de travail, intensification du travail au quotidien, dégradation des conditions de travail...

L'intelligence artificielle et France Travail

Avez-vous déjà entendu parler de l'onéreux programme InvestAI annoncé à Paris en février 2025 qui devrait mobiliser 200 milliards d'euros ? Pour faire moderne et plaire à la Start-up Nation, des projets d'intelligence artificielle tendent à être mis en place, non sans difficulté...

Depuis début 2025, l'inscription des demandeurs et demandeuses d'emploi passe par un premier rendez-vous téléphonique appelé « entretien d'orientation » pendant lequel la personne doit répondre à une dizaine de questions. En fonction des réponses, elle est ensuite orientée vers le service public le plus adapté. Ce sera France Travail si elle est proche de l'emploi, Cap Emploi si elle est reconnue travailleuse handicapée ou le Conseil régional si elle est éloignée de l'emploi.

Cet entretien effectué par des conseiller·es à l'emploi devait être substitué à partir d'avril par un système automatisé géré par une intelligence artificielle. Fort heureusement, dans les faits, à ce jour, le système automatisé n'est toujours pas mis en place. Il semblerait sans surprise qu'il soit plus compliqué que prévu de remplacer la réflexion et l'expérience humaines par l'IA.

Selon la direction de France Travail, clairement matrixée, un autre projet d'IA conversationnelle, appelé NEO, permettrait aux agent·es de libérer du temps pour se recentrer sur l'humain. Et pour permettre aux agent·es de maîtriser l'outil, celui-ci sera présenté ... sous forme de webinaire.

Il est impensable que l'IA puisse à terme nous prendre notre emploi de conseiller·e à l'emploi pour nous conseiller ensuite pour un retour à l'emploi. Impensable, mais invraisemblable ?

Malik Nouar



CSA de rentrée : déjà dans l'action

Le 9 septembre dernier s'est tenu le CSA départemental des Vosges à la DSSEN d'Épinal. Comme à chaque CSA, les représentant·es des personnels des quatre organisations syndicales majoritaires ainsi que les membres de l'administration et les inspecteur·ices des circonscriptions des Vosges se sont réunis.

Au constat des effectifs de la rentrée 2025, ce comité avait pour objectif de répartir l'implantation des moyens provisoires dans le premier degré, c'est-à-dire des professeur·es des écoles affecté·es temporairement dans une école pour 2025-2026. Cela a pour conséquence qu'une école qui se voit attribuer un·e enseignant·e supplémentaire au courant de septembre réorganise parfois l'ensemble des classes afin d'en alléger le fonctionnement.

L'implantation des deux équivalents temps plein disponibles concerne cette année l'école Marcel Pagnol à Neufchâteau et celle de Cheminénil, dont l'administration affirme que les effectifs ont fortement augmenté à la rentrée des classes par rapport aux prévisions de l'an dernier. Rappelons que l'école de Cheminénil avait déjà reçu un moyen provisoire l'année passée et que la situation était donc connue par la DSSEN. Aussi, la FSU 88 demande que la situation de cette école soit considérée sous un jour différent lors de la prochaine carte scolaire.

Il va sans dire que d'autres écoles ont des effectifs supérieurs à la moyenne du département (selon le DASEN, 20 élèves par classe) mais qu'aucun·e professeur·e supplémentaire leur a été attribué·e pour cette année, faute de moyens.

Quel dialogue entre administration et organisations syndicales ?

Une fois encore, malgré les relances de l'ensemble des organisations syndicales, la DSSEN refuse de communiquer le nombre de remplaçant·es affecté·es à l'année sur des remplacements longs, refuse de donner les barèmes des dernier·es promu·es à la hors classe et à la classe exceptionnelle, refuse encore d'ajuster l'allègement de service de certain·es collègues qui effectuent, du fait de leur type de poste, un travail non comptabilisé et souvent invisibilisé (direction d'école, professeur·es sur quatre écoles différentes, professeur·es de CP qui font passer le double des évaluations nationales à leurs élèves...).

École et droits des élèves en situation de handicap

Lors des CSA-SD, l'administration confirme aussi certains chiffres qui nous parviennent du terrain. Ainsi, dans notre département, plus de 160 élèves ayant droit à une scolarité adaptée via les dispositifs ULIS, IME ou ITEP ne peuvent y accéder faute de place ou de proximité avec leur lieu de résidence.

Cette année encore, il manquera beaucoup d'AESH pour accompagner les élèves en situation de handicap dans les classes. Comme l'an dernier, il manque des remplaçant·es, les conditions de travail sont précaires, et s'ajoute à cela le fait que par rapport aux 36 collègues en partance, seul·es 18 nouveaux et nouvelles AESH ont été recruté·es.

Gabrielle Hébert

Agenda

- Stage FSU 88 sur la lutte contre les idées d'extrême droite à venir après les congés scolaires d'hiver ;
- Infos sur les différents rassemblements auxquels la FSU participe : <https://fsu88.fsu.fr> !

Directeur de la Publication : **Norbert GILET**

FSU Vosges 6 Maison des associations Rue du général Haxo 88000 ÉPINAL

Tel: 03 29 35 40 98

Mail : fsu88@fsu.fr Site FSU Vosges : <https://fsu88.fsu.fr>

Trimestriel - Abonnement : 4 € - Prix au Numéro: 1 € - Imprimé par nos soins

N° ISSN : 1259-2501 - N° CPPAP : 1021 S 07553 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2025

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à celle-ci.